



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des Affaires Juridiques  
et Institutionnelles

Pôle Affaires Juridiques

Affaire suivie par  
Corinne MARTIN  
Chargée d'affaires juridiques

Décision n°2026\_OR\_040

**U** **Université  
de Toulouse**

**Banalisation de la journée Paul Sab' en  
Fête du 9 juillet 2026 pour les bénévoles et  
les participants aux activités**

## LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-2 ;

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;

Considérant que le SCAS organise chaque année une journée festive à l'intention des personnels de l'Université de Toulouse ;

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup> : Banalisation de la journée du 9 juillet 2026

La journée du 9 juillet 2026 est banalisée à l'intention :

- des bénévoles participants à l'organisation de la journée Paul Sab'en Fête ;
- des personnels participants aux activités de la journée Paul Sab'en Fête.

### Article 2 : Publication

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de la direction générale des services et sur le site internet de l'université.

### Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 16 avril 2026

La présidente de l'Université de Toulouse,



**Odile RAUZY**